

Inter actes if#15 : Printemps 2005

DOSSIER : Lieux intermédiaires / Pouvoirs publics: Je t'aime moi non plus

I. Les politiques culturelles, intentions, actions.

II. Revendications des lieux.

III. Partenariats ? instrumentalisastion ? récupération ? institutionnalisation ?

par **Gwennaëlle Roulleau**, coordinatrice d'actes if

Le mouvement des lieux dits alternatifs, pluridisciplinaires, nouveaux ou intermédiaires, traverse diverses phases depuis sa naissance dans les années 60 et vit des relations souvent complexes et tumultueuses avec les institutions du pays de l'"exception culturelle". Le modèle français s'affiche à l'échelle internationale comme une référence en terme de politique et de gestion de la culture.

Les années 90 vivent le passage des friches réhabilitées aux "nouveaux lieux", et pour certains d'entre eux celui d'une subversion à une institutionnalisation. Nés entre 1992 et 2000, les lieux d'actes if intègrent le paysage culturel dans des approches singulières. Ils se retrouvent effectivement dans une démarche conférant une prise de risque artistique (recherche et soutien à l'émergence artistique), un rapport fort au territoire (réhabilitation de sites désaffectés, contribution aux politiques d'aménagement du territoire, travail avec les populations, acteurs sociaux, culturels et politiques locaux), des relations entre l'artiste, le médiateur et le public pour une implication au processus artistique (actions culturelles, démarche interrogeant les réalités politiques et sociales). Ces lieux, qui œuvrent dans des sens sociétaux et contribuent à la démocratisation culturelle, ont pourtant du mal à se faire entendre des institutions.

Il semble que ce qui légitime l'intervention publique en France se situerait dans la participation à la République, à la démocratie. Et toute politique doit se construire face aux enjeux principaux de la mondialisation, de la puissance de l'économie de marché, de la construction de l'Europe.

La politique culturelle évolue vers la décentralisation, avec une multiplication de partenaires. Le financement public de la culture, aujourd'hui au tiers par l'Etat et aux deux tiers par les collectivités territoriales, traduit le désengagement de l'Etat et l'intérêt croissant de ces dernières pour le secteur. Les élus locaux prennent conscience que la culture peut être un élément de développement local. Cela concourt à l'émergence de cadres législatifs plus précis et plus ambitieux en matière d'aménagement du territoire.

Face aux enjeux toujours actuels de la démocratisation culturelle et de la recherche de nouveaux espaces d'investigation artistique, s'ouvrent des perspectives nouvelles. Les collectivités soutiennent davantage voire investissent dans la création d'équipements culturels sur le "modèle" de nouveaux lieux. C'est le cas du Tamanoir à Gennevilliers, de la Pêche à Montreuil.

Si ces initiatives, individuelles ou émanant de projets politiques, affirment un refus d'institutionnalisation, toutes aujourd'hui luttent pour la reconnaissance des pouvoirs publics.

- Quel rapport aujourd'hui ces lieux intermédiaires entretiennent-ils avec les institutions?
- Quelles sont les politiques culturelles publiques ? Et à l'égard de ces lieux ?
- Que revendiquent les lieux d'actes if?
- En quoi ces relations constituent-elles des partenariats ? Quelles peuvent en être les limites ?

Cette réflexion s'appuie sur les rencontres avec les institutionnels, politiques et administratifs, les discours officiels, la contribution aux dernières assises régionales et des témoignages de membres du réseau.

I – Les politiques culturelles, intentions, actions



Ces structures et projets culturels intègrent un contexte politique général dont certaines mesures participent de leur viabilité : les aides à l'emploi, la fiscalité et autres politiques d'aménagement du territoire. Si l'Etat intervient dans les domaines artistiques et culturels par le biais de divers ministères (culture, éducation, affaires étrangères, emploi et solidarité) ou de directions interministérielles, c'est sur le ministère de la culture et la politique de la ville, majoritaires, que nous nous attarderons.

Le ministère de la culture – Drac, pilier légitimant et incitateur
Le ministère de la culture joue un rôle prépondérant et croissant depuis les années 80. La décentralisation implique des partenariats Etat-collectivités, pas encore synonyme de retrait de l'Etat, aux budgets croissants. Cependant alors qu'on discute la "refondation" de la politique culturelle, celle-ci effectue un recul.

L'ancien ministre, Jean-Jacques Aillagon, sectorise services et disciplines et supprime la section pluridisciplinaire. Cet obstacle administratif au développement met aussi en péril l'existence des lieux d'Actes-If, dans un climat de mépris . Ensuite, pour calmer les tensions, Renaud Donnedieu de Vabres, dit vouloir aider les compagnies et ensembles indépendants en augmentant les emplois permanents et les structures pérennes. Ces intentions ne sont pas encore concrétisées...

Les lieux soutenus par la direction centrale le sont au titre de labels, ECM et SMAC .

Dans cette politique drastique, le ministère révisé et durcit les critères et les aides diminuent. Plus important, le soutien de la direction déconcentrée s'effectue sur les lignes sectorielles (théâtre, musique, multimédia) et sur le SDAT , anciennement en charge de l'innovation et des lieux intermédiaires. La complicité de ce service avec les lieux permet une articulation entre les lignes de financements. Par exemple dans le cas d'un lieu hébergeant une compagnie, si la convention concerne la compagnie officiellement, elle aide son lieu aussi, officieusement.

Globalement, le soutien de la Drac aux lieux est croissant, avec toutefois une diminution en 2002 due à la sectorisation, qui exclut les projets non mono-disciplinaires. Avec une fonction légitimante, le soutien du ministère a un effet incitateur sur les autres partenaires.



*Frédéric Hocquard et Catherine Boskowitz,
Ateliers Nouveaux Territoires de l'Arts en 2004*

La Région, nouvelle sur le terrain

Dans le contexte de décentralisation, la Région prend en charge, au-delà de ses compétences obligatoires, une mission culturelle et cherche à construire une politique culturelle. Les assises régionales précédées d'ateliers, ont permis de consulter les professionnels régionaux pour rebâtir sa politique. Aussi hausse-t-elle le budget culturel , notamment en faveur du spectacle vivant.

Afin de défendre "la pérennité artistique, donc l'emploi", elle projette la constitution d'un

"dispositif d'expérimentations avec des compagnies ou des lieux" avec qui elle envisage des conventions d'objectifs.

Les recommandations issues des ateliers n'ayant pas été formulées aux assises, on peut craindre de cette concertation un caractère plus médiatique que démocratique.

Par ailleurs, le dispositif régional emploi tremplin présente plusieurs limites. Il ne s'inscrit pas dans la durée, n'est pas plus viable que le dispositif emploi jeune donc ne peut le remplacer, et son attribution implique en plus une baisse des subventions de la Région.

La Région aide les lieux sur la formation, les ateliers, les projets ponctuels, le fonctionnement, ce dans le cadre de sa mission première d'aménagement du territoire .

Interlocuteur aussi très présent de la politique de la ville, la Région intervient jusqu'à présent soit à ce titre, soit à celui de la culture. 2005 prévoirait une évolution vers une prise en charge majoritaire au titre de la culture.

La Région manifeste un soutien croissant depuis deux mandats, avec toutefois une baisse en 2003 . Les attentes de la plus grande collectivité, en opposition au gouvernement, sont importantes, les perspectives qu'évoquent les discours nourrissent l'espoir. Quelles vont être les retombées de ces mesures ? Vont-elles concerner les lieux d'actes if?

Les Conseils Généraux, des politiques très diverses

Les conseils généraux manifestent globalement un intérêt récent pour ces initiatives non institutionnelles. Certains ouvrent leur politique à la vie associative et à ce titre commencent à considérer le lieu culturel indépendant. Limites récurrentes, les politiques d'aménagement du territoire peuvent exclure des lieux (si le CG aide déjà une autre structure sur le même territoire), et le système de critères dans l'attribution d'aides génère un rapport normé à l'activité -pourtant artistique !- et ne peut en considérer la dimension humaine.

Encore discrets, une fois la prise de conscience amorcée, les départements font preuve d'un soutien croissant.

La Ville de Paris, capitale culturelle ?

Avec une situation particulière sur les plans national et international, le rôle de Paris dépasse celui de la simple ville. Sa politique culturelle se concentre sur des lieux emblématiques .

Glaz'art puis Actes-If, au nom de ses membres, appellent à la reconnaissance de la notion de lieux culturels intermédiaires, et à ce que cette politique ne se mène pas au détriment des petits lieux. Ces revendications semblent avoir un écho, du moins dans les discours. Une des nouvelles priorités de la politique culturelle concernerait les lieux intermédiaires. En espérant que la reconnaissance et les moyens dépasseront l'aspect médiatique.

Tous les lieux parisiens d'actes if sont soutenus par la Ville de Paris, avec une hausse certaine à l'arrivée de Bertrand Delanoë. Les aides n'en restent pas moins insuffisantes, notamment au regard des contraintes liées au contexte parisien de précarité, où la Ville n'aide pas pour le foncier à la différence d'autres municipalités. Et bien que recouvrant la double entité, ville et département, elle ne propose pas pour autant d'aides compensatoires.



Mantes roule les mécaniques, collectif 12

La politique de la ville, un pan financier majeur

La politique de la ville, dans le cadre d'un projet global de territoire, vise un développement économique, social et urbain des quartiers dits défavorisés. En participant au désenclavement, la culture en devient une dimension à part entière.

Beaucoup des lieux d'actes ifse situant sur des territoires prioritaires, mènent dans le cadre de leur projet artistique d'ensemble, des actions de proximité, culturelles et artistiques, et sont à ce titre soutenus par la politique de la ville.

Reposant sur une répartition d'aides entre la Préfecture, la Région, le Département, la ville et aussi le FASILD, la CAF, cette politique permet aux lieux d'impliquer des partenaires nouveaux.

Globalement, par rapport aux activités du lieu avec un temps consacré à la création et la diffusion au moins supérieur à celui dédié aux ateliers et autres actions culturelles, les financements de la culture sont pourtant inférieurs à ceux de la politique de la ville.

Cette politique aujourd'hui recule. La Région prévoit un passage des financements de la politique de la ville à celui de la culture, pour les trois quarts des lieux d'Actes-If. Cette évolution serait satisfaisante car plus proche de l'activité principale du lieu, si elle considérait la réalité de sa pluri-activité. Cette fois elle occulterait le rapport au territoire et aux publics, qui fait autant partie de l'identité du projet global que la création elle-même.

II – Revendications des lieux



Pour un engagement réel des politiques

Avec leurs spécificités, les lieux intermédiaires ne rentrent pas dans les cases préétablies des institutions.

Articulant des préoccupations artistiques et sociales, ils participent à la vie publique et politique (au sens large du terme). Dans un système bipolaire entre les poids lourds institutionnels et le primat de l'économie de marché, toute politique doit se positionner. Pour l'intermittence, avec un rôle matraqueur du Medef, l'implication politique est primordiale. Pour des lieux de recherche et de découverte, hors de toute logique marchande, la reconnaissance et le soutien public sont indispensables.

Ces partenariats et réflexions collectives débutent dans la prise de conscience par les élus de la nécessité d'une politique culturelle, de la prise de risque en faveur de l'expérimentation et de la création artistique, de l'importance de ces initiatives autonomes dans les champs artistique, social et économique.

Dans un esprit de complémentarité, ces acteurs entendent faire profiter aux pouvoirs publics de leur expérience. Aussi recherchent-ils à participer à la construction de politique culturelle, régionale ou parisienne, par le biais notamment des ateliers sur les nouveaux territoires de l'art préparatifs aux Assises Régionales de la culture, des futures assises régionales sur la politique de la ville, de la concertation de la Ville de Paris sur les lieux intermédiaires.

Auprès de Paris, actef impulse l'idée d'une approche territoriale dans une répartition de ces lieux de création et d'expérimentation. L'idéal serait qu'il y ait un lieu intermédiaire minimum par arrondissement, alors qu'aujourd'hui la capitale n'en compte qu'une dizaine.

Comme un véritable partenariat n'existe que dans la durée, le soutien à la permanence artistique repose sur le long terme. Pour une assise plus solide, les lieux demandent un conventionnement pluriannuel et pluri-partite.

A ce jour, au sein du réseau, sont conventionnés, deux lieux avec le label ECM, deux avec le label SMAC, cinq pour le lieu ou la compagnie. Les autres sont donc davantage dans une précarité de financements.

L'emploi, préoccupation générale... dans les discours

La crise de l'intermittence et la fin du dispositif emploi-jeune soulèvent la question de la (sur)vie entière du secteur. Pérennité artistique et emploi sont à l'ordre du jour de tous les discours. Pourtant les propositions des institutions ne se bousculent pas. Sur l'indemnisation du chômage des intermittents, les collectivités territoriales ne se substitueront pas au désengagement de l'Etat.

La "permanentisation" des emplois a un coût que les petites structures ne peuvent payer. Ce système formaté n'est pas adapté au secteur artistique, pour qui l'emploi discontinu est vital. Un équilibre entre les deux types de postes est indispensable. Après les discours institutionnels, les actes sont attendus.



ppft, chorégraphie de Sidonie Rochon, à Mains d'Oeuvres, 2004

Pour une reconnaissance de la réalité de l'activité

Tous se battent pour une meilleure reconnaissance par les pouvoirs publics. Beaucoup des lieux défendent cette situation intermédiaire, entre les cases dessinées par les institutions, avec la volonté ferme d'une reconnaissance de leurs spécificités. Comme l'évoque Peter Handke, c'est dans les interstices que l'on crée. Au bout d'années de lutte, une évolution s'opère chez certains élus : de la considération du basique lieu privé vers celle de l'initiative citoyenne, le soutien public alors se justifie et commence à exister. D'autres envisagent la reconnaissance dans la labellisation ; la Pêche, la Guinguette Pirate et Glaz'art souhaitent obtenir le label SMAC. Ne pouvant pas en remplir tous les critères, ces lieux parisiens demandent une adaptation, orientée plus vers la diffusion que l'accompagnement d'artistes. La négociation n'est pas encore conclue. Vrai confort, l'obtention d'un label implique d'office une enveloppe du ministère de 23000 € et un conventionnement tripartite et tri-annuel.

Pour une cohérence des financements

Ces acteurs demandent un accompagnement plus réaliste par rapport à l'activité diverse et dense des lieux. Les deniers publics sont ici largement "rentabilisés". Ils sont d'autant plus faibles si on les compare à celles des institutions aux budgets, considérables sans pour autant de preuves de retombées réelles (Pensons à l'échec des politiques de démocratisation culturelle).

S'opérant soit au titre de la culture, soit à celui de la politique de la ville, le soutien de la Région ne tient pas vraiment compte de la réalité des activités. Le fait que la création soit sous-aidée par rapport à l'action culturelle prouve un manque de reconnaissance institutionnelle, un manque de compréhension de la mission essentielle de soutien à l'émergence artistique. Ainsi sont-ils poussés à jongler entre les lignes de financements. Cette situation d'approximation et d'orientation des financements se retrouve aussi entre disciplines ou entre entités. Par exemple, le soutien au théâtre, discipline plus reconnue dans ce lieu pluridisciplinaire, ou l'activité de la compagnie, plus reconnue et soutenue que celle du lieu, va permettre au reste du lieu et des activités de fonctionner. Ces articulations internes

tentent de palier les incohérences des financements de ces lieux hors-normes. C'est pour dépasser ces incohérences que les lieux demandent un pluri-financement, en cohérence avec leur réalité. La création et la diffusion devraient être soutenues par la ligne culture et les actions culturelles par la ligne politique de la ville. De même, une clarification de la répartition des missions est nécessaire, entre la Région et Arcadi . La première accompagnerait les structures, projets et lieux, la seconde, les artistes .

III – Partenariats ? instrumentalisation ? récupération ? institutionnalisation ?

Les politiques publiques ont contribué au développement et à la reconnaissance des formes artistiques contemporaines. Elles sont d'autant plus effectives que portées par quelques interlocuteurs institutionnels éclairés. L'évolution, loin d'être constante, dépend du volontarisme politique. La menace du jour est le retour au conservatisme, à une vision classique des arts, à une sectorisation des genres, déconnectée de la réalité artistique contemporaine.

Le rôle de l'institution n'est pas d'impulser des mouvements artistiques, mais de les suivre, et de ne pas reculer.

Les porteurs de projets sont toujours en lutte contre **l'incompréhension de l'identité du lieu, de son mode de fonctionnement, de ses activités, de ses engagements**. Ils se battent pour leur indépendance artistique et de fonctionnement et recherchent la complémentarité avec les institutions. Ils doivent cependant faire face aux contraintes administratives, au système de critères d'attribution d'aides, qui évince la dimension humaine et subjective de l'art, occulte ce qui n'est pas mesurable, ne peut s'inscrire dans un immédiat.

Les vigilances sont nécessaires face aux dérives, instrumentalisation ou récupération. Le projet culturel peut vite être utilisé à d'autres fins, sociales , économiques, voire touristiques. Ces finalités occultent la notion d'expérimentation artistique et sociale pour aller vers du consensuel et du chiffre. Peut-être à l'origine, l'ambiguïté de la notion de lieu culturel de proximité implique des dérives de sens. Que place-t-on en priorité ? culture ? proximité ? Fait-on de la culture pour animer ou fait-on de la culture en essayant d'impliquer des populations voisines ? Encore une fois, on est confronté à la représentation que chacun se fait de la culture, un terme aux finalités et aux attentes très diverses (création, animation, éducation, prévention, intégration, lutte contre les discrimination, citoyenneté...). Bien que toujours inférieures aux besoins et à la hauteur du travail des lieux, les aides publiques sont globalement croissantes. Les partenariats existent et se manifestent notamment par l'articulation des financements pour outrepasser les contradictions au sein des institutions, ou par des conventionnements, plus nombreux. Ils se traduisent aussi dans l'aide aux lieux sur du long terme, et dans leur contribution à la redéfinition des politiques culturelles publiques.

Alors institutionnalisation ?

Il est certain que les lieux sont plus proches des institutions aujourd'hui qu'à leur naissance. Leur croissance s'appuie sur des partenariats institutionnels, certains étant même nés de volontés publiques. Mais les crédits ne sont pas encore attribués automatiquement ! Le désengagement global des politiques publiques poussent les lieux à rechercher des fonds ailleurs, vers le privé et les sociétés civiles. La multiplication des partenaires accroît leur indépendance à l'égard des institutions. De plus, leurs spécificités -indépendance artistique,

économie mixte, etc.- dont la reconnaissance est une bataille perpétuelle rappellent la non-institutionnalité.

Le caractère officiel n'est pas pour tout de suite leur emblème !

Dossier réalisé par **Gwennaëlle Roulleau**